*Romain Cools et Marc Van Herreweghe (Belgapom) à propos de l'interdiction du CIPC*

**« Le secteur européen de la pomme de terre est confronté à un défi majeur »**

La Commission européenne a décidé de ne pas renouveler l'autorisation de l'inhibiteur de germes chlorprophame (CIPC) au 1er janvier de cette année. L'ensemble du secteur européen de la pomme de terre est donc confronté à un défi majeur. « En Belgique, c'est principalement la transformation et l'exportation de pommes de terre qui sont touchées par l'interdiction, puisque la mesure vise les pommes de terre de conservation », déclarent Romain Cools et Marc Van Herreweghe de Belgapom.

« Les pommes de terre de primeur sont peu ou pas traitées. Au départ, il était important de s'informer sur l'utilisation de moyens alternatifs. Ensuite, il est également important de prévenir une éventuelle contamination croisée des pommes de terre qui sont stockées ou transportées dans des installations qui utilisaient le CIPC. »


*Marc Van Herreweghe et Romain Cools*

Selon Marc et Romain, on ne sait pas encore si la position à l'exportation du secteur belge de la pomme de terre sera mise sous pression à la suite de l'interdiction. « Le NAO néerlandais a demandé une exception, dont la faisabilité est très limitée, et a lancé une étude en collaboration avec le WUR. La position d'exportation des pommes de terre transformées de l'UE sera confrontée à court terme à une augmentation du prix de revient, car les alternatives sont plus chères et cela influencera le prix à un moment donné. La question est de savoir comment les pays exportateurs réagiront à cette interdiction dans l'UE. En Amérique du Nord, l'autorisation d'utilisation du CIPC a récemment été prolongée de 15 ans et il existe une LMR (limite maximale de résidus) de 30 ppm. Dans l'UE, elle est maintenant de 10 ppm et, dans le meilleur des cas, une LMR temporaire très basse s'appliquera pour résoudre toute contamination croisée. »

**« Le marché du frais travaille déjà avec des alternatives »**
« Belgapom a mené des recherches sur les alternatives au CIPC il y a environ cinq ans en coopération avec Flanders Food. Les résultats ont permis d'acquérir de nombreuses connaissances sur les moyens alternatifs et leur effet sur les variétés utilisées pour la transformation industrielle en Belgique. Des méthodes alternatives sont déjà utilisées pour le marché du frais, car le CIPC y était déjà sous pression par les exigences des supermarchés », poursuivent Marc et Romain.

En collaboration avec la NAO (Organisation néerlandaise de la pomme de terre) et la VAVI (Association pour l'industrie de la transformation de la pomme de terre), Belgapom a récemment organisé un atelier pour attirer l'attention sur l'utilisation de conservateurs alternatifs. Pour soutenir les investissements nécessaires, les producteurs flamands peuvent demander l'aide du VLIF (Fonds flamand d'investissement agricole), grâce à l'intervention de Belgapom.

« À court terme, de nombreuses installations de stockage devront probablement aussi être modernisées afin de permettre l'utilisation de moyens alternatifs. Nous attendons maintenant des informations supplémentaires de l'Europe concernant une LMR temporaire et un protocole d'échantillonnage et de nettoyage qui devraient permettre aux producteurs, au commerce et à la transformation de stocker et de commercialiser les pommes de terre sans risque et à condition qu'ils n'utilisent pas le CIPC. »

« En tout état de cause, le secteur devra démontrer la nécessité de la LMR ainsi que son éventuelle extension dans les années à venir au moyen d'un vaste ensemble d'analyses. Le dossier du CIPC est le premier à être repris par la nouvelle organisation belge Belpotato, qui entretient des contacts avec le gouvernement belge au nom de la chaîne belge de la pomme de terre », déclarent Marc et Romain.

**Ressources alternatives**
« Il existe actuellement trois solutions naturelles qui peuvent être utilisées comme alternative au CIPC et qui sont le BIOX-M, la maîtrise et le 1,4 diméthylnaphtalène », expliquent Marc et Romain.

« Un produit à base d'écorce d'orange sera bientôt disponible sur le marché. Avec l'utilisation de l'hydrazine maléique (MH), qui, pendant la culture, assure un démarrage plus tardif de la germination en stockage et éventuellement un refroidissement mécanique pour un stockage plus long, ces agents offrent des alternatives possibles. Bien que le secteur ait encore beaucoup à apprendre. En outre, ces alternatives nécessiteront également un suivi plus important des pommes de terre en stockage qu'avec le CIPC. Le coût du stockage sera également plus élevé. Ces moyens ne peuvent pas non plus être utilisés dans tous les entrepôts de stockage. Cette évolution conduira sans aucun doute à une professionnalisation accrue de la filière européenne de la pomme de terre. »

« Il est clair que le secteur européen de la pomme de terre est confronté à un défi majeur. Toutefois, grâce à la coopération au niveau européen de diverses organisations et à l'échange de connaissances, un plan d'avenir est en cours d'élaboration. Pour l'instant, la Commission européenne doit attendre les décisions relatives à la LMR temporaire et à un protocole de nettoyage et d'échantillonnage pour rendre la transition possible. L'Europe, pour sa part, a déjà demandé une révision de la norme mondiale de 30 ppm du Codex Alimentarius afin que le thème touche le reste du monde. Bien qu'il soit difficile pour le secteur de faire face aux pressions croissantes dans l'UE, il n'est pas question de revenir en arrière. Le secteur est convaincu que, si nous disposons d'un bon cadre, nous réussirons à réaliser la transition au sein du secteur. Et cette transition commence par la non-utilisation du CIPC pour la prochaine récolte de pommes de terre », ont conclu Marc et Romain.

Pour plus d'informations :
**Belgapom**
Romain Cools
Marc Van Herreweghe
Sint-Annaplein 3
9290 Berlare
Romain@fvphouse.be
[www.belgapom.be](http://www.belgapom.be/)

Date de publication: jeu. 27 févr. 2020
*©*[*FreshPlaza.fr*](https://www.freshplaza.fr/)

<https://www.freshplaza.fr/article/9193187/le-secteur-europeen-de-la-pomme-de-terre-est-confronte-a-un-defi-majeur/>